



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

AVENANT n°1

pour le territoire de la Communauté de communes Sud Roussillon

ENTRE

- **La Communauté de communes Sud Roussillon**
la CCSR, sise 16 rue J. et J. Tharaud – 66750 Saint Cyprien, représentée par M. Thierry DEL
POSO agissant en qualité de président, dument habilité par délibération du Conseil n°... du ...

d'une part

ET

- **L'État,**
Représenté par Thierry BONNIER, Préfet du département des Pyrénées-Orientales
- **Le Département des Pyrénées-Orientales**
Représenté par Hermeline MALHERBE, Présidente, ci-après dénommé « le Département »

d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 - Objet du contrat

Conformément à l'article 11 du Contrat territorial de relance et de transition écologique adopté le 9 décembre 2021, le présent avenant a pour objet de mettre à jour la liste des actions du contrat.

Le présent avenant se compose de 2 annexes :

- Revue de projets
- Fiches actions correspondantes

Article 2 – Dispositions diverses

Le contrat initial reste inchangé.

L'Etat

**Le Département
des Pyrénées-Orientales**

**Thierry BONNIER
Préfet du département
des Pyrénées-Orientales**

**Hermeline MALHERBE
Présidente**

**La Communauté de communes
Sud Roussillon**

**Thierry DEL POSO
Président**